

Comité Directeur F.F.P.J.P.
25 et 26 novembre 2017

ARBITRAGE :

Patrick GRIGNON, président de la CNA, souhaite revoir les attributions des arbitres du pool élite, en effet plusieurs pistes sont étudiées et à déterminer avec le prochain séminaire des arbitres qui se tiendra à Toulouse du 05 au 09 décembre 2017.

Il souhaite que l'arbitre ne soit plus considéré comme «un empêcheur de tourner en rond» mais comme un acteur à part entière auprès des différents acteurs (organisateur-joueurs-éducateurs-élus-etc.). Il rappelle que pour les compétitions nationales, ce sont des arbitres nationaux qui sont désignés par la CNA et qu'ils peuvent venir de tout l'hexagone.

A ce titre, les organisateurs doivent prendre en considération cette notion et l'intégrer dans leur budget. Il souhaite une plus grande disponibilité de la part de ces arbitres, notamment dans les domaines pédagogie-sécurité-dialogue-formation auprès des CD-socle commun avec les initiateurs et BF1-intervention dans les écoles de pétanque. Il est impératif de se perfectionner dans le règlement de tir de précision, quel que soit la manifestation. Trop d'erreurs ont été constatées lors du déroulement de ces épreuves. Le Championnat de France jeunes a vu pour la première fois des jeunes arbitres nationaux UNSS. Devant cette réussite et avec l'aide d'Anna Maillard, ce principe va être reconduit et élargi aux arbitres de moins de 26 ans qui viendront compléter ce processus afin de donner une autre vision du corps arbitral lors d'épreuves jeunes. Chaque comité doit adresser par mail, la demande de l'arbitre au président de la CNA au plus tard à la date du congrès FFPJP. A cette occasion, le port du pantacourt de couleur noire est autorisé pour les arbitres. Le président de la CNA souhaite saluer la grande qualité d'arbitrage du jeune arbitre départemental lors du CNC à Saint YRIEIX (16), et l'invite à continuer dans cette voie. Nous regrettons l'échec d'isabelle SUCCI à son examen d'arbitrage européen mais nous l'invitons à se représenter. En collaboration avec la présidente de la Région PACA, un projet de formation des arbitres dans une école nationale d'arbitrage est à l'étude afin de permettre à ces arbitres de franchir les étapes plus rapidement. Cette idée vise à valoriser les arbitres qui souhaitent se former avec une connaissance plus approfondie sur les attributions de cette fonction. Un écusson pool élite va être créé. Il a pour but de sensibiliser les membres de ce corps d'élite pour qu'ils se sentent investis d'une mission de transmission des connaissances de façon pyramidale. Le comité directeur a validé l'achat d'un survêtement noir de marque ERIMA pour le pool élite. Suite à l'impulsion de notre président national avec deux autres fédérations FSGT (Fédération Sportive

et Gymnique du Travail) et la FFST (Fédération Française du Sport Travailleiste), une convention devrait être signée afin d'harmoniser les conditions d'obtention des examens d'arbitres pour permettre une équivalence dans les grades. A ce titre la phrase suivante se trouvant dans le code d'arbitrage sera supprimée : Ne pas appartenir à une fédération similaire en tant qu'arbitre. Suite à différentes affaires jugées en commission fédérale de discipline avec comme victimes des arbitres, le comité directeur leur témoigne un soutien sans restriction. En concertation avec le médecin de la fédération française de la FFPJP, un nouveau paragraphe concernant le certificat médical pour les arbitres de plus de 65 ans est ainsi libellé : «Certificat Médical : Arbitre départemental, régional, national, européen ou international de plus de 65 ans dans l'année: Certificat Médical Arbitre de plus de 65 ans dans l'année: un arbitre qui désire continuer à être désigné après ses 65 ans, doit en faire la demande par mail. Pour l'arbitre départemental au Président du comité Départemental, Pour l'arbitre régional au Président de la Région, Pour l'arbitre national-européen ou international au Président de la CNA, avant le 30 septembre de l'année en cours. Il recevra un formulaire par l'instance compétente, qu'il devra faire remplir lors d'une visite médicale par le médecin du sport de son choix. Ce formulaire sera ensuite adressé soit par courrier sous pli confidentiel à l'attention du médecin de la FFPJP au siège de la Fédération, par mail à l'adresse suivante : jean-pierre.iannarelli@petanque.fr qui donnera ses conclusions au président de l'instance concernée avant le 30 novembre. Cette demande devra être renouvelée annuellement.

Comité Directeur F.F.P.J.P. 25 et 26 novembre 2017

Page 9

Pour finir, les comités départementaux et régionaux ont été contactés par mail à plusieurs reprises afin de connaître le nom des référents des arbitres pour que l'information puisse être diffusée le plus largement possible dans un but d'aider nos arbitres. Si la quasi-totalité des comités et régions ont répondu, il ressort que quelques-uns n'ont toujours pas répondu ce qui est préjudiciable pour eux.